

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, de deux parcelles de terrain appartenant à l'indivision SOFIREL-Capelli SA, cadastrées l'une sous les numéros 192-178 et 162 de la section BN, l'autre sous le numéros 212 de la même section, à Chassieu, boulevard du Raquin et nécessaires à l'élargissement de cette voie.

Ces parcelles, qui couvrent une superficie totale de 1 443 mètres carrés, seraient cédées gratuitement en application des dispositions de deux arrêtés de permis de lotir délivrés, l'un le 23 novembre 1998 sous le numéro 6271-99-0004 pour les jardins du Rafour, l'autre le 11 juin 1999 sous le numéro 69271-99-0001 pour les jardins de Brigneux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu les deux arrêtés de permis de lotir n° 6271-99-0004 pour les jardins du Rafour du 23 novembre 1998 et n° 69271-99-0001 pour les jardins de Brigneux du 11 juin 1999 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis établi en vue de la régularisation de cette affaire.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondant aux frais d'actes notariés, soit 6 800 F, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,